

ACCORD DE CARTHAGENE

Communication du Conseil de l'Accord de Carthagène

Le Conseil de l'Accord de Carthagène a fait parvenir au secrétariat les communications ci-après, en date du 21 août et du 10 septembre 1992.

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, à la demande du Secrétaire général, M. José Antonio García Belaunde, le texte des Décisions 294 à 320 adoptées par la Commission de l'Accord de Carthagène à sa dernière session.

Les délégations intéressées peuvent consulter au secrétariat, Division du secrétariat des sessions, du Conseil, du Comité du commerce et du développement et des organes connexes (bureau 2010) le texte des décisions ci-après¹:

- Décision 294 Modification de la Décision 279
Décision 295 Inclusion de la Société financière hollandaise (FMO) dans la Liste d'entités admises à bénéficier du traitement neutre pour leurs investissements
Décision 296 Programme d'intégration de l'industrie pétrochimique
Décision 297 Intégration des transports aériens dans la sous-région andine
Décision 298 Statut des produits visés par l'ancienne Décision 120
Décision 299 Programme d'intégration de l'industrie sidérurgique
Décision 301 Renforcement de l'intégration andine dans le secteur du commerce
Décision 302 Définition du programme de libération et du tarif extérieur minimum commun pour les produits qui relevaient de la liste de réserve
Décision 303 Abrogation de la Décision 162 et statut des produits de l'industrie des engrais
Décision 304 Réunions sectorielles de la Commission ministérielle
Décision 305 Modification de l'annexe de la Décision 273

¹Espagnol seulement

- Décision 306 Modification de la Décision 300: programme d'intégration de l'industrie des fabrications métalliques
- Décision 307 Modification de la Décision 302: définition du programme de libération et du tarif extérieur minimum commun pour les produits qui relevaient de la liste de réserve
- Décision 308 Modification de la Décision 303: abrogation de la Décision 162 et statut des produits de l'industrie des engrais
- Décision 309 Modification des niveaux du tarif extérieur minimum commun
- Décision 310 Prorogation du mandat de membre du Conseil
- Décision 311 Régime commun concernant la propriété industrielle
- Décision 314 Liberté d'accès pour les chargements transportés par voie maritime et politique de développement de la marine marchande du Groupe andin
- Décision 315 Désignation d'un membre du Conseil
- Décision 316 Budget du Conseil pour 1992
- Décision 317 Budget de la Cour de justice de l'Accord de Carthagène pour 1992
- Décision 318 Désignation d'un membre du Conseil
- Décision 319 Conclusion d'un accord-cadre entre le Groupe andin et le Mexique
- Décision 320 Désignations multiples dans le secteur des transports aériens de la sous-région andine

J'ai l'honneur de vous faire parvenir les Décisions adoptées par la Commission de l'Accord de Carthagène à sa soixante-neuvième session extraordinaire, qui s'est tenue à Lima le 25 août de cette année.

Les délégations intéressées peuvent consulter au secrétariat, Division du secrétariat des sessions, du Conseil, du Comité du commerce et du développement et des organes connexes (bureau 2010) le texte des Décisions ci-après¹ :

- Décision 321 Suspension temporaire des obligations du Pérou
- Décision 322 Relations commerciales avec les pays membres de l'ALADI, les pays d'Amérique centrale et ceux du Bassin des Caraïbes
- Décision 323 Commission de haut niveau sur la concurrence
- Décision 324 Tarif extérieur commun, programme de libération et incitations aux exportations à l'intérieur de la sous-région
- Décision 325 Restructuration du Conseil de l'Accord de Carthagène

¹ Espagnol seulement.